République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N° 26.003
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Direction Ressources Humaines / QVT
Affaire suivie par : CLAREC Justine

Contrat C2601 - Traiteur – Vœux 2026 au personnel

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n° 24.159 du 20 juin 2024 ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune a besoin de recourir aux services d'un traiteur pour la tenue de la soirée du personnel « destination soleil » du vendredi 16 janvier 2026 sous la forme d'un cocktail et d'un repas pour 398 personnes au Complexe sportif et culturel de la Concorde ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été effectuée sous la forme d'une consultation (devis + dégustation) de trois traiteurs, cependant seule l'entreprise SV GUYOT TRAITEUR nous a fait une proposition et était disponible à la date convenue ;

Considérant qu'après analyse de la proposition de l'entreprise SV GUYOT TRAITEUR économiquement avantageuse, cette entreprise a été retenue pour permettre la réalisation de cet évènement ;

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER un bon de commande avec la société « SV GUYOT » située à Rue de la Ferme d'Arny 91680 BRUYERES LE CHATEL.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 23 874€ TTC sur l'exercice budgétaire 2026.

Vigneux-sur-Seine, le 19/01/2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20260119-26-003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/01/2026
Publication : 20/01/2026
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 19/01/2026

MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE (Essonne)